

QUESTIONS OUVRIÈRES

L'OPPORTUNITÉ DE PRESSIONS TENDANT À OBTENIR L'ANNULATION PAR L'INCO DE L'ORDRE DE LICENCIEMENT

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Ma question s'adresse au premier ministre. Depuis qu'International Nickel of Canada a annoncé le licenciement de quelque 3,000 travailleurs à Sudbury, à Thompson et à Port Colborne, les employés ont fait des propositions précises que la compagnie est en train d'étudier, propositions visant à atténuer le coup de 3,000 licenciements prévus dans 16 semaines, mais la compagnie et les employés ont besoin de temps pour étudier et négocier ces propositions sans que pèse sur eux l'épée de Damoclès que constitue cette échéance de 16 semaines. Le premier ministre communiquerait-il avec le président de la compagnie et le président du conseil d'administration pour leur demander d'annuler l'ordre de licenciement afin de permettre à ces négociations d'aboutir?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Sauf erreur, le syndicat doit rencontrer la direction mardi pour lui soumettre ses propositions sur lesquelles nous n'avons aucun détail. A mon avis, les deux parties en cause devraient essayer de s'entendre sur ces propositions ou d'autres et, pour l'instant, je ne vois pas la nécessité de demander à la compagnie d'annuler l'ordre qui entre en vigueur seulement dans 16 semaines.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES MOTIFS DE L'IMPORTATION DE CARBONATE DE NICKEL, EU ÉGARD AUX RÉSERVES ABONDANTES AU CANADA

M. John Rodriguez (Nickel Belt): De toute évidence, le premier ministre ne comprend pas la portée d'un licenciement dans une région comme celle de Sudbury qui dépend d'une seule industrie. J'adresserai donc ma question au ministre des Finances qui a eu quarante-huit heures pour pouvoir m'expliquer, à moi et aux autres députés, pourquoi une raffinerie canadienne importe du carbonate de nickel des Philippines, alors que nous en avons en abondance à portée de la main?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): J'aimerais répondre à cette question, monsieur l'Orateur. Je me suis renseigné à ce sujet. La production de carbonate de nickel nécessite le recours à un procédé spécial utilisé par la société Sherritt Gordon Mines. Les produits des autres mines de nickel canadiennes ne conviennent vraisemblablement pas à cette fin. Autre chose: les autres mines de nickel possèdent de toute façon leurs propres raffineries. Ce qui importe le plus à mon sens c'est que les briquettes produites au Canada comme à l'étranger sont exportées, de sorte que ce sont surtout les pays étrangers qui profitent de la valeur ajoutée au produit grâce aux opérations de transformation faites par la Sherritt Gordon Mines, car 94 p. 100 de sa production est exportée.

Questions orales

M. Rodriguez: Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser ma dernière question supplémentaire au premier ministre. Il y a une quinzaine de jours, le premier ministre a déclaré à London que les Canadiens devaient travailler davantage, se serrer la ceinture, dépenser moins d'argent et vivre selon leurs moyens. Aussi, est-il disposé à se rendre dans le bassin de Sudbury pour aller dire aux travailleurs de la région qu'ils ne travaillent pas assez, qu'ils doivent vivre selon leurs moyens et qu'ils doivent dépenser l'argent qu'ils ne possèdent pas?

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

LES POSTES

DEMANDE DE RAPPORT SUR L'ÉTAT DES NÉGOCIATIONS—LA NOMINATION POSSIBLE D'UN CONCILIATEUR

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): C'est au ministre des Postes que j'aimerais adresser ma question, pour lui rappeler que depuis le 5 octobre, six journées seulement ont été consacrées aux négociations qui sont maintenant rompues et que, selon les dernières rumeurs, les pourparlers ne donnent pas grand résultat. Le ministre des Postes admet-il la position adoptée par les syndiqués et, dans l'affirmative, pourquoi?

● (1122)

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, tout d'abord, les négociations n'ont pas été rompues. Le député a dit qu'elles allaient mal, ce qui serait plus proche de la vérité. Nous sommes arrivés à une impasse, mais nous allons sans doute en sortir. Je tiens à faire remarquer au député que nous négocions depuis le 5 octobre et que même si, comme il l'a dit, il n'y a eu que cinq jours de négociations, ces cinq jours ont été très productifs. J'ai déjà dit qu'il y a eu un changement d'attitude de la part du syndicat et que nos rencontres ont été amicales. Mais il est certain que lorsqu'on négocie avec des syndicats comme le Syndicat des postiers du Canada, qui a toujours été très militant, on arrive forcément à des impasses. Je regrette simplement qu'au lieu d'attendre à lundi pour connaître notre position sur ses revendications, le syndicat ait jugé bon de tenir une conférence de presse où il a suscité de l'agitation en laissant entendre que le service postal pourrait être interrompu.

M. Alexander: Je doute fort que les belles paroles du ministre facilitent les négociations. Ce n'est certainement pas en répétant sans cesse qu'il a affaire à un syndicat militant qu'il va détendre la situation. Le syndicat ou le ministre ont-ils décidé s'ils allaient devoir faire appel à un conciliateur?

M. Blais: Je suis sûr que, loin d'envenimer les choses, le fait que je dise qu'il soit militant fait plaisir au syndicat, qui se targue d'être le plus militant des syndicats canadiens. Je suis convaincu qu'il n'y a absolument pas de mal à dire cela.

Quant à la question d'un conciliateur ou d'une commission de conciliation, je rappelle une fois de plus au député que les négociations se poursuivent et qu'il n'est donc pas question pour le moment de nommer un conciliateur.